



Déclaration FSU 28 au CDEN du 25 juin 2015

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

La réforme des rythmes scolaires avait pour objectif d'améliorer les conditions d'apprentissage des savoirs pour les élèves. Après des déclarations intempestives de notre ministre sur les « trois semaines d'avance des élèves de CP », le bilan d'étape publié par le ministère le 22 juin dernier explique la méthodologie de l'évaluation de la réforme avec des résultats qui ne seront connus que pour la rentrée 2017. Une fois de plus notre ministre fait de la communication « café du commerce ».

A ce CDEN, nous examinons les changements de rythmes scolaires pour la rentrée 2015 qui concernent seulement un millier d'élèves, le reste étant des changements d'horaires.

Pour notre département, nous avons un peu plus de 20 % des élèves concernés par l'expérimentation (Hamon), ayant essentiellement (plus de 85 %) le vendredi après-midi libéré, environ 14 % sur des rythmes dérogatoires et le reste sur le décret Peillon avec cependant des différences (journées régulières 5 H 15 ou 5 H 30, petit mercredi, journées irrégulières). En fait, d'un point de vue pédagogique, il existe tellement de formules différentes qu'il est impossible de savoir laquelle est la plus efficiente. C'est pourquoi la FSU demande toujours la réécriture totale des décrets afin que l'État reprenne la main sur l'organisation des écoles pour que la philosophie des rythmes scolaires incarne à nouveau l'égalité républicaine.

D'ailleurs lors du dernier « comité académique des rythmes scolaires », madame le Recteur de l'académie a exprimé son scepticisme sur l'expérimentation Hamon. Son message pourrait se résumer de la façon suivante : « que cette expérimentation soit une période transitoire ». Dans ce contexte, qu'est-il prévu pour notre département où le pourcentage des élèves concernés par le décret Hamon est important ?

Une autre particularité de cette réforme est qu'elle s'applique obligatoirement pour les élèves du public. Pour les autres élèves, les rythmes scolaires relèvent sans doute du miracle... Au-delà de cette remarque, nous pouvons constater que

le service public d'Éducation a perdu une centaine d'élèves à cette rentrée à cause des rythmes scolaires. Pour la FSU28, il est temps de mettre fin à cette anomalie. Les fonds publics doivent servir le service public laïque d'Éducation.

La réforme des rythmes scolaires était sans doute nécessaire pour sortir de l'impasse des rythmes imposés par Darcos qui a supprimé deux heures de classe à tous les élèves. Mais la réforme Peillon-Hamon a été mal pensée, et surtout elle se situe dans une logique de désengagement de l'État qui favorise les inégalités entre les élèves. De plus, dans le cadre du gel du point d'indice, la réorganisation du temps du travail des enseignant-e-s a été compliquée et difficile. La FSU dénonce aussi la complexité d'organisation des écoles avec ces nouveaux rythmes juxtaposée avec celle de la formation initiale des enseignants (les stagiaires sont à la fois en formation et sont aussi des moyens d'enseignement).

Dans le cadre des questions diverses, nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour de la situation des CIO dans le département. Le Conseil départemental a décidé de se désengager du financement des trois CIO à gestion départementale et, dans le même temps, le rectorat souhaite leur transformation en CIO d'État. Pour la FSU28, il est indispensable que cette transition se fasse dans les meilleures conditions. (Vœu).

Une dernière question habituelle et récurrente pour le conseil départemental : où est-on sur le dossier des locaux de l'ESPÉ ? Pour la FSU, nous continuons à revendiquer le maintien de l'ESPÉ dans ses locaux actuels et la construction d'un nouveau collège sur l'agglomération chartraine.